

Contrôle de raccordement
Assainissement collectif - Client domestique ou assimilé

Date du contrôle : 25/06/2024	Contrôle effectué par temps : Nom du contrôleur : FAVRE/CLAUDE/ROLD Puisissien	Contrôle effectué en présence du :
----------------------------------	--	------------------------------------

Motif du contrôle : contrôle de réalisation
Demandeur : Puisissien de Justice. (Mme MARCERON) huissier.cjma@gmail.com

Adresse du branchement Rue Code postal / Commune Section et numéro de parcelle	43 rue Jules puisson 16100 COGNAC
Réf. Client Nom prénom	MR BURBEAU Tel :
Réf Saphir : N° Dossier : N° Compteur :	Réf Client : Coordonnées GPS du branchement : Bassin versant de raccordement :
Nature réseau public : EU SEPARATIF	Activité ou type de rejet du client : DOMESTIQUE Qualité du client :
Propriétaire de l'immeuble Nom prénom Adresse	 huissier.cjma@gmail.com Tel :

1 - CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION ET DE L'INSTALLATION

Type de résidence : MAISON	Année de construction : -
Nombre de pièces principales : -	Nombre d'étages : -
Nombre d'occupants permanents : -	Nombre de chambres : -
Présence d'un dispositif de récupération des eaux pluviales : NON	Le dispositif a-t-il fait l'objet d'une déclaration : ✓
A utilisation domestique : ✓	Le dispositif a-t-il fait l'objet d'une déclaration : ✓
Présence d'un puit ou d'un forage : NON	
A utilisation domestique : ✓	
Présence d'une autre ressource en eau privée à usage domestique : ✓	
Points d'eau concernés par ces ressources : ✓	
Présence d'une piscine : NON	Présence d'une ventilation : OUI
Observations :	

2 - CONTROLE DU RACCORDEMENT (Partie publique)

Type de tests réalisés : A l'écoulement + visuel.

	Présence	Si présence, l'agent y-a-t-il eu accès ?
Regard de façade	non	✓
Tabouret à passage direct	OUI	OUI

	Réseau	Unitaire	Séparatif		Satisfaisant
			Eaux Usées	Eaux Pluviales	
Boîte de branchement (*) un raccordement en radier de la boîte est seul autorisé	Existence		OUI		OUI
	Accessible		OUI		OUI
	En domaine privé		non		✓
	Raccordement de réseau privé		OUI		OUI
	Étanche par contrôle visuel		OUI		OUI
	Présence évent point haut sur EU		non		non
Si installations en contrebas du réseau :					
Commentaires :					
Existences d'installations spécifiques : ✓					
Observations : la maison ne présente pas d'installation fautive.					

3 - CONTROLE DU RACCORDEMENT DES EAUX USEES (Partie privée)

Type de tests réalisés : A l'eau + visuel

	Présence	Si présence, l'agent y-a-t-il eu accès ?
Fosse ANC	Non	✓
Siphon disconnecteur	Non	✓

	Etage 2 et plus		Nombre	Conformité	Commentaires		Nombre	Conformité	Commentaires
		WC	1	Oui		Lave-vaisselle			
		Bidet				Lave-linge			
		Baignoire				Evier			
	Etage 1	Lavabo				Douche			
			Nombre	Conformité	Commentaires		Nombre	Conformité	Commentaires
		WC				Lave-vaisselle			
		Bidet				Lave-linge			
	RdC	Baignoire				Evier			
		Lavabo	1	Oui		Douche	1	Oui	
			Nombre	Conformité	Commentaires		Nombre	Conformité	Commentaires
		WC	1	Oui		Lave-vaisselle	1	Oui	
	Garage	Bidet				Lave-linge	1	Oui	
		Baignoire				Evier	1	Oui	
		Lavabo				Douche			
			Nombre	Conformité	Commentaires		Nombre	Conformité	Commentaires
		WC				Lave-vaisselle			
		Bidet				Lave-linge			
		Baignoire				Evier			
		Lavabo				Douche			

Observations : RAS

Une ressource alternative d'alimentation en eau est-elle raccordée au réseau EU ? ✓

Présence de broyeur d'évier : Non

Présence de broyeur de WC : Non

4 - RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES (Partie privée)

Type de tests réalisés : *visuel.*

Installation	Localisation	Conforme	Destination
<i>gouttière</i>	<i>1 ARR</i>	<i>NON</i>	<i>E.U</i>
<i>gouttière</i>	<i>1 AV</i>	<i>OUI</i>	<i>Plusioté</i>

Surface estimée de toiture non conforme (active) :

Anomalies constatées : *la gouttière située dans la cour se re-jette dans l'assainissement privé et collectif.*

5 - DECONNEXION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (sur la base des éléments fournis par le client)

Déconnexions des installations individuelles (si l'habitation était en assainissement autonome avant raccordement au réseau public)	Type	Déconnecté	Vidangé	Remblayé	Désinfecté	Satisfaisant
	Fosse					
	Cabinet d'aisance					
	Autres					

Observations :

CONCLUSION

Le raccordement des installations au réseau public d'assainissement :

- ☐ Ne présente pas d'anomalie apparente (conforme)
☒ N'est pas réalisé conformément à la réglementation en vigueur (non-conforme)

- ☐ Immeuble non raccordé au réseau public
☐ Défaut d'étanchéité des installations privées
☒ Evacuation des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées (cas d'un réseau séparatif)
☐ Evacuation des eaux usées dans le réseaux d'eaux pluviales (cas d'un réseau séparatif)
☐ Fosse d'installation d'assainissement non collectif en service et raccordée au réseau d'assainissement
☐ Une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement
☐ Raccordement non conforme sur le tabouret de branchement
☐ Autres, à préciser :

☐ la conformité n'a pas pu être vérifiée

DESCRIPTION DES ANOMALIES / COMMENTAIRES

Contrôle de raccordement

Assainissement collectif - Client domestique ou assimilé

Le client ou son représentant	SAUR	Collectivité (le cas échéant)
Date : 25/06/2024	FAURE / C. P. V. R. P. W.	Date :
		

Destinataires : Client, SAUR, Collectivité

Références réglementaires

- Code général des Collectivités Territoriales - Code de la Santé Publique - Code de l'environnement - Loi n° 2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

La vérification de la conformité, c'est à dire du bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif, est effectuée sur la base des informations données par le Client et notamment concernant le lieu, l'emplacement et le nombre des installations à contrôler. Aussi, le Client, certifie sur l'honneur que les installations correspondent bien à celles quantifiées ci-dessus et sont bien, par ailleurs, à usage domestique.

Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'occupant des lieux et selon un constat de visu des installations réalisées à la date du contrôle sans démontage.

Les investigations, entreprises par SAUR, s'inscrivent spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée et ne comportent aucun démontage d'installations.

Le Client, certifie également que l'installation ne dispose pas d'assainissement individuel ou que celui-ci n'est pas en fonctionnement pour l'assainissement. Dans le cas où le contrôle est effectué en l'absence de l'occupant, le présent document, pour valoir ce que de droit, devra être retourné signé du Client à SAUR.

Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation total ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente...). Ce document ne constitue pas une attestation de garantie de bon fonctionnement pour une durée quelconque. Le contrôle de raccordement EU/EP ne constitue pas un contrôle d'étanchéité des installations privées (intérieures et extérieures). La responsabilité de SAUR en matière d'assainissement ne peut pas se trouver engagée à la suite de dysfonctionnements survenant pour des causes imprévisibles après la transaction immobilière.

Le contrôle ne peut préjuger en rien de la méthodologie et du mode opératoire utilisé à la date de la construction de ladite installation.

La conformité des raccordements électriques des différents éléments de l'installation au réseau électrique principal de l'immeuble est exclue du champ du présent contrôle.

La reproduction de ce document ne peut être réalisée que sous sa forme complète.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser sur simple demande écrite à votre service clientèle habituel.

Toute modification des installations rend caduque le présent contrôle.

Le Technicien